

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5712**

commune (s) :

objet : Prestations d'études relatives aux ruissellements et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5712**

objet : **Prestations d'études relatives aux ruissellements et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'études relatives aux ruissellements et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Les prestations feront l'objet de quatre lots techniques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : ruissellement et ruisseaux,
- lot n° 2 : systèmes d'assainissement urbain,
- lot n° 3 : études environnementales,
- lot n° 4 : paysage.

Le lot n° 1 est destiné à apporter une assistance aux services de la Communauté urbaine pour répondre aux problématiques de ruissellement naturel et agricole, aux risques d'inondations générés par les crues des ruisseaux, à la pollution de milieux naturels engendrée par les rejets urbains de temps de pluie et à l'assainissement autonome. Les prestations d'études sont des prestations de diagnostic et d'études préliminaires ou d'expertise.

Le lot n° 2 est destiné à apporter une assistance aux services de la Communauté urbaine pour répondre aux problématiques du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration des eaux usées urbaines et des eaux non domestiques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les prestations attendues sont de l'expertise, des études diagnostic et des études préliminaires.

Le lot n° 3 prévoit la réalisation des études d'incidence des rejets des systèmes d'assainissement sur le milieu, des études d'impact et la rédaction des dossiers réglementaires préalables à la réalisation des ouvrages.

Le lot n° 4 est destiné à apporter une expertise et une assistance aux services de la Communauté urbaine pour le traitement paysager des ouvrages, notamment pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an à compter de sa notification reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chacun des lots n° 1, 2 et 3 comporteraient un engagement de commande de 100 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum par an.

Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande de 40 000 € HT minimum et 120 000 € HT maximum par an.

Le montant global maximum des quatre lots confondus serait de 4 080 000 € HT sur quatre ans ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement d'une consultation pour des prestations d'études relatives aux ruissellements et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

a) - les lots n° 1, 2, 3 pour un montant chacun de 119 600 € TTC minimum et 358 800 € TTC maximum par an,

b) - le lot n° 4 pour un montant global de 47 840 € TTC minimum et 143 520 € TTC maximum par an.

5° - Les dépenses seront imputées chaque année sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget principal et budget annexe de l'assainissement - sur diverses imputations des sections d'investissement et d'exploitation - comptes 203 100 et 617 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,